

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 3 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Pouvoirs	0
Pour	
Contre	
Abstentions	

Date de convocation	31 mars 2026
---------------------	--------------

Secrétaire de séance	Virginie BESNARD
----------------------	------------------

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à onze heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEÇ, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Pascal ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Jonathan GRAIGNIC, Sébastien HELLEGOUARCH, Virginie ROBERT,

Absents excusés ayant donné pouvoir : néant

Excusé : Anne DENEUVE, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Natacha PINHAS, Marion RADI, Pierre CARRÉRIC

Absent non excusé non représenté :

QUESTIONS PORTÉES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

- | |
|--|
| 1 / Désignation des délégués au SIVU école de musique du Scorff au Blavet
2/ Questions diverses |
|--|

Le maire remercie les conseillers d'être présent à ce conseil exceptionnel.

En effet, il n'était pas possible d'attendre le conseil du 14 avril pour désigner les délégués au SIVU de l'école de musique du Scorff au Blavet puisque celui-ci a prévu une assemblée le 9 avril.

2026/026

Délégués au SIVU école de musique du Scorff au Blavet (syndicat intercommunal à vocation unique)

Monsieur le maire propose aux conseillers présents de voter cette délibération à main levée et non à bulletin secret. Les conseillers acceptent à l'unanimité de voter à main levée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-7, L 5211-7 et L 2122.7.

Vu l'accord du conseil pour un vote à main levée à l'unanimité,

Où l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré et le conseil municipal a désigné, comme suit, les membres devant le représenter auprès du SIVU école de musique du Scorff au Blavet (syndicat intercommunal à vocation unique) :

Membres titulaires :

NOM Prénom	Votants	Blancs/Nuls	Pour	Contre
Virginie BESNARD	13	0	13	0
Virginie GOMBÉRO	13	0	13	0
Sonia KERNEN-BELLEC	13	0	13	0
Christine BOUCHET	13	0	13	0

DIVERS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été déclarée close par le maire à 11h17.

Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

La secrétaire de séance

Récapitulatif des délibérations prises

2026/026

Désignation des délégués au SIVU école de musique du Scorff au Blavet